

sujet de la sûreté de l'énergie nucléaire. Au lendemain de l'accident, le Canada a fermement appuyé la prise de mesures appropriées sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a notamment contribué à la rédaction de deux conventions internationales sur la notification rapide et l'assistance mutuelle en cas d'urgence ou d'accidents nucléaires et a signé ces conventions à Vienne en septembre dernier à la clôture de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire. Le Canada a en outre pris part à diverses initiatives multilatérales mettant à contribution l'AIEA, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et la Conférence des Nations Unies sur la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Sur le plan bilatéral, un accord de coopération nucléaire passé entre le Canada et la Turquie est entré en vigueur, un accord a été signé avec la Colombie et des pourparlers ont eu lieu avec la Suisse en vue de la conclusion d'un accord. Le Canada a maintenu d'étroites relations avec ses partenaires et il a eu avec divers pays, dont les États-Unis, l'Union soviétique, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), le Japon, la Corée et le Royaume-Uni, divers entretiens sur la coopération nucléaire et la non-prolifération des armements nucléaires. Il a en outre eu des discussions avec ses partenaires au sujet de l'exécution d'un plan dans le cadre duquel il pourrait systématiquement user de son droit de consentement préalable pour les transferts de produits nucléaires. En outre, dans l'esprit de sa politique nucléaire, à la fois flexible et pragmatique, le Canada a conclu avec les États-Unis et EURATOM un accord prévoyant le transfert de droits légaux et des obligations de non-prolifération dans le cas de certaines matières nucléaires.

En sa qualité de membre du Groupe d'étude des exportations d'uranium, le Ministère a contribué à l'examen des contrats d'exportation, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique canadienne relative aux exportations de ce produit. Même si le marché international de l'uranium demeure mou, le Canada a maintenu sa position en tant que premier exportateur mondial. En 1986, ses exportations ont dépassé 8 000 tonnes métriques et se sont chiffrées à plus de 800 millions de dollars. Ses principaux clients ont été les États-Unis, le Japon et les pays d'Europe de l'Ouest.

Le Ministère a appuyé les activités de commercialisation de l'industrie nucléaire canadienne qui, ayant à sa tête Énergie atomique du Canada Limitée (ÉACL), a continué de chercher des débouchés pour une variété de produits dérivés de l'énergie nucléaire allant des réacteurs aux radio-isotopes, notamment en Colombie, au Japon, en Corée, aux Pays-Bas, en Égypte, en Yougoslavie et en Roumanie.

L'environnement et le droit de l'environnement

Un certain nombre d'incidents, dont l'explosion à la centrale nucléaire de Tchernobyl et le déversement de produits chimiques à Bâle, ont accentué la nécessité de

prendre d'urgence des mesures collectives afin de contrôler les risques vis-à-vis l'environnement et de réduire la pollution dans le monde. Le Canada a encore activement pris part aux activités internationales concernant l'environnement.

Au Sommet économique tenu à Tokyo en 1986, les participants ont réaffirmé la responsabilité des gouvernements des pays du Sommet et d'autres gouvernements de protéger le milieu naturel et notamment de gérer les ressources naturelles en coopération avec les pays en développement. En mai et en juin, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) a tenu des audiences à Ottawa et dans diverses régions du Canada pour recueillir des témoignages qu'elle comptait inclure dans son rapport. D'autre part, la réunion d'examen de la Stratégie mondiale de la conservation et la Conférence sur le destin de la Terre se sont tenues à Ottawa. En mars 1987, le Canada a assisté à la réunion de l'OCDE sur les produits chimiques, au cours de laquelle il a été convenu d'accorder une attention particulière aux essais et au contrôle des produits chimiques déjà sur le marché et d'intensifier la coopération de manière à prévenir et à juguler les accidents mettant en cause des produits chimiques.

Au sein de la Commission économique pour l'Europe, le Canada, en collaboration avec des pays de même opinion, a participé à la préparation d'un nouveau protocole pour la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en vue de réduire les émissions d'oxyde d'azote. Il a en outre poursuivi ses activités liées au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en présidant entre autres le groupe chargé de la rédaction du rapport du PNUE sur les perspectives environnementales jusqu'en l'an 2000. Ce document devait être présenté au Conseil d'administration du PNUE et à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1987 conjointement avec le rapport de la CMED. Il a également participé aux discussions du PNUE sur la gestion des déchets, la gestion de l'eau et la couche d'ozone que l'on pourrait protéger en réduisant la production et l'utilisation des chlorofluorocarbures.

Les préparatifs se sont engagés en vue de la Conférence de 1987 des membres de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction qui se tiendra à Ottawa, ainsi que de la Convention de Ramsar sur les terres humides d'importance internationale, qui aura lieu à Regina.

Protection de la couche d'ozone

Le 4 juin 1986, le Canada est devenu le premier pays à ratifier la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone. Depuis, il a participé à deux reprises aux réunions (à Genève en décembre 1986 et à Vienne en février 1987) d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques chargés d'élaborer un protocole de contrôle qui réglementera de façon rigoureuse la production, les émissions et l'utilisation de chlorofluorocarbures et d'autres substances qui influent sur la couche d'ozone. Du 8 au 16 septembre 1987, le Canada a accueilli à Montréal un congrès diplomatique au cours duquel ce protocole a été signé.